



## COMMUNIQUÉ

# SORTIR DE LA POLITIQUE DU CHIFFRE

Lors de son audition par la commission des affaires sociales du Sénat, le 23 novembre 2021, dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finance 2022, **Mme la Ministre de l'emploi, du travail et de l'insertion a déclaré**, à propos des Missions Locales : « **il faut sortir de la politique du chiffre qui peut avoir pour effet pervers que chacun garde ses jeunes** ».

Si l'on peut avoir quelques réserves sur la dernière partie de cette phrase, nous ne pouvons que souscrire à sa première : **il faut, en effet, sortir les Missions Locales de la politique du chiffre.**<sup>1</sup>

Mais, comme le dirait Mr le Premier Ministre, le meilleur moyen de sortir de quelque part, c'est encore de ne pas y entrer. Or s'il y a bien une chose que Mme La Ministre doit très certainement savoir, c'est bien qui a fait entrer les Missions Locales dans cette politique du chiffre, et par quel moyen.

Mme la Ministre ne peut en effet ignorer que **cette politique est la conséquence directe des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) qui soumettent les financements des Missions Locales à l'atteinte d'objectifs chiffrés** mesurés par des indicateurs de performance, trop souvent quantitatifs comme le rappelle si justement une sénatrice co-auteurice d'un rapport sur les Missions Locales<sup>2</sup>.

**Or c'est l'État, et lui seul, qui, depuis 2008 et sous diverses formes, a imposé cette modalité de contrôle et de financement avec des effets pervers bel et bien confirmés, eux, et notamment :**

- **Le plafonnement voire la réduction des financements nécessaires au regard des besoins des jeunes**
- **La soumission des salariés à un insupportable chantage à l'emploi**
- **La sérieuse dégradation de la qualité d'accompagnement due aux jeunes**

C'est donc l'État qui, après avoir imposé la politique du chiffre aux Missions Locales, et constatant aujourd'hui par la voix de sa Ministre qu'il faut en sortir, a le pouvoir de le faire, tout de suite. En toute cohérence, Mme la Ministre doit donc joindre le geste à la parole et prendre les responsabilités qui sont aujourd'hui les siennes en faisant en sorte, dès maintenant, de remplacer les conventions pluriannuelles d'objectifs par des financements pérennes à la hauteur des besoins. Le reste ne serait être que paroles en l'air.

Nous noterons au passage que, fort curieusement, sur cette question précise, le syndicat employeur UNML, qui se présente très souvent comme le grand « défenseur » du réseau, est absolument muet. Aurait-il quelque intérêt à la perpétuation de cette politique du chiffre ?

**La FNAS FO réaffirme sa position constante sur ce sujet : l'attribution de budgets pérennes pour les Missions Locales, à la hauteur des besoins pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.**

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO

7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS / 01.40.52.85.80 / lafnas@fnasfo.fr

[www.fnasfo.fr](http://www.fnasfo.fr)

<sup>1</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/elisabeth-borne-precise-le-mode-demploi-du-contrat-dengagement-jeune>

<sup>2</sup> Mme Sophie Taillé-Polian dans une interview à la Gazette des communes publiée le 29/11/2021. Le rapport « Les missions locales : plus que jamais indispensables à l'heure de la Covid 19 » est disponible sur le site du Sénat.